

A l'intention de :

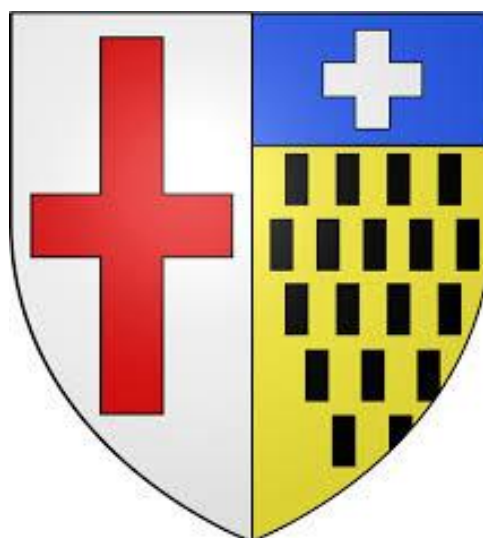
Rédacteurs

A DUMAS

J BONNIN

Habitat inclusif sur Villedieu Les Poêles

Version N°6
Modifié le 01/03/2021



Déposé le :

Début projet : 18/02/2020

Pré Projet



L'Association de **P**arents et **A**mis d'**E**nfants et d'adultes **I**nadaptés de l'**A**vranchin présente une étude de redéploiement de ses supports d'accueil dans le cadre de la remise aux normes (d'accessibilité) de sa structure de Villedieu les poêles.

L'étude porte sur le remaniement du site « Résidence du Bois Fleuri » de Villedieu, et de "la Résidence de St Senier" (50300) en un seul site par la création de 24 logements autonomes, conformément au Label 100% inclusif signé sur le territoire de la Manche, dans la zone pavillonnaire de Villedieu Les poêles sur le quartier du Mesnil.

Table des matières

Création de l'APAEIA	3
Développement de l'association	3
Les valeurs associatives	3
Pré-projet à dimension inclusive sur Villedieu Les Poêles	4
Objectif d'expérimentation :	4
Les publics visés :	4
Les porteurs du projet :	4
Cadre règlementaire et législatif	5
Les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation :	5
Panel du public concerné	6
Les modalités inclusives :	7
Concept global	7
Le logement	8
Création de 12 logements autonomes de type T2	8
Création d'un logement d'application	8
Création de 4 fois 3 logements avec espace mutualisé	9
Nature de l'accompagnement assurée par le SAAD	10
En résidentiel	10
Le service d'accompagnement de jour	10
Création d'un pôle animation	11
Création d'un espace de restauration	11
Le site d'implantation	12
Le développement de services : facteur inclusif	13
La durée d' "accompagnement"	13
Les conditions d'arrêt de l'expérimentation et de réorientation	13
Accompagnement médical	14
Accompagnement Médico-Social:	14
En temps de jour	14
L'accompagnement à la gestion du logement :	14
L'accompagnement au bien être :	14
Mesurer le soutien et développer les compétences :	15
Identifier les besoins prioritaires et les préférences du résident	15

Valorisation des rôles sociaux	15
Qualité de vie et approche positive	15
Lutter contre les Processus de production de handicap	15
Prendre en compte de ce qui relève de la propre détermination de la personne	15
Melting-pot inclusif	15
Personnels de l'équipe dédiée :	15
Financement du dispositif :	16
Evaluation de l'expérimentation	16
Conclusion.	16
Annexes : Cahier des charges	18

CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

Création de l'APAEIA

L'Association de Parents et Amis d'Enfants Inadapté de l'Avranchin destinée à l'accueil d'enfants et adolescent ayant un handicap intellectuel est enregistrée le 25 octobre 1971 sous le n°04587. La déclaration a été publiée au Journal Officiel le 4 novembre 1971.

Elle bénéficie d'un programme de création de 20 Instituts Médico-Éducatifs (IME) sur le territoire national. Grâce à l'appui de Monsieur Léon JOZEAU MARIGNÉ¹, Avranches sera le 21^{ème} IME à ouvrir le 02 janvier 1972.

Développement de l'association

L'APAEIA développe régulièrement ses services conformément à la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées et notamment dans le cadre des annexes XXIV, XXVI bis et XXV ter (Décret n° 89-798 du 27 octobre 1989, remplaçant les annexes [XXIV](#), XXIV bis et XXIV ter au [décret du 9 mars 1956](#))

Ainsi sont créés :

- En 1987, une classe intégrée, en lien avec l'Éducation Nationale dans une école élémentaire « Andrée Parisy » à Ponts, où intervient conjointement enseignant spécialisé de l'Éducation Nationale et éducateur de l'IME ;
- En 1989, un service d'aide ambulatoire devenu en 1994 Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).
- En 1990, un Foyer Occupationnel pour Adultes (FOA) « Le Val de Sée ».
 - 1995 : FOA de Villedieu-Les-Poêles
 - 1996 : FOA de Sourdeval
 - 2000 : FOA de Marcey-Les-Grèves
 - 2004 Structure d'hébergement de St-Quentin-sur-Le-Homme
 - Structure de week-end de Pontaubault
- En 2010, un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour adultes autistes.
 - En 2014, ouverture du FOA de St-Senier sous Avranches en lieu et place de ceux de Marcey-les-Grèves, St-Quentin-sur-le-Homme et Pontaubault.
- En 2017, un Foyer d'Accueil Médicalisé pour 12 adultes en situation de vieillissement précoce et 12 adultes avec des troubles psychiques sans déficience intellectuelle.

Les valeurs associatives

Les valeurs associatives placent le résident au cœur du projet. Le projet associatif (2018-2023) oriente son action vers la bienveillance envers l'utilisateur et son inclusion dans la société. L'association souhaite que l'ensemble des professionnels par leur attitude positive et leurs compétences professionnelles mette en valeur la personne accueillie en tenant compte de ses capacités « *il est toujours possible d'essayer à réussir* » ou « *ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait* »² dans le souci de renforcer son sentiment de dignité. De même l'association s'engage et engage les professionnels à faire preuve de curiosité pour s'informer sur les innovations les plus récentes, ainsi qu'à se former régulièrement aux nouvelles méthodes d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Et enfin, l'association porte une attention toute particulière à l'aide qui peut être apportée à la famille de la personne accueillie dans chacun de ses établissements.

¹Léon Joseau Marigné : Maire d'Avranches de 53 à 83, Président du Conseil Général de la Manche de 68 à 88, Sénateur, membre du Conseil Constitutionnel de 83 à 92 <http://www.senat.fr>

² Citation de Mark Twain sur le site internet : <https://dicocitations.lemonde.fr/citations/citation-29739.php>

Pré-projet à dimension inclusive sur Villedieu Les Poêles

Objectif d'expérimentation :

Le Pôle Adulte³ repense son modèle d'accueil en hébergement, passant de l'approche intégrative à l'approche inclusive. Il s'oriente sur l'accès à l'habitat autonome par la création de 24 logements : 12 T2 et 4 fois 3 studios adossés à un espace commun.

Les publics visés :

24 adultes accueillis actuellement sur les dispositifs du FOA⁴ en hébergement de semaine, WE ou externes.

- 5 Adultes hébergés en semaine sur Villedieu (*structure ne répondant plus aux normes d'accessibilité et n'autorisant pas une réhabilitation structurelle*)
- 7 externes en attente d'un hébergement adapté accueillis les jours de semaine sur les structures du FOA (Avranches Villedieu Sourdeval),
- 10 adultes en hébergement semaine et WE accueillis sur 3 pavillons à St Senier (50300) et bénéficiant actuellement d'un accompagnement de préparation à la vie autonome.
- 2 places de créées.

Ces 24 personnes adultes ont toujours connu un fonctionnement institutionnel, l'enjeu consiste donc à les emmener vers un logement autonome sans limite de fin d'accompagnement dans la durée.

Les porteurs du projet :

L'APAEIA est une association de parents et Amis d'Enfants et Adultes en situation de handicap basée sur le Sud de la Manche depuis 1972.

Constituée à sa création par un ensemble de services destinés à l'accueil d'enfants autour d'un IME, elle s'est développée en 1990 par la création d'un FOA sur Avranches puis d'annexes pour répondre à la demande croissante de places sur Villedieu Les Poêles (1995), Sourdeval (1996) et St Senier (2003) : soit 40 personnes accueillies en hébergement de semaine et WE et 13 personnes accueillies sur des temps de jour en semaine.

En 2010 l'APAEIA ouvre son premier Foyer d'Accueil Médicalisé pour 16 personnes en situation de TSA (1^{er} FAM⁵ sur la Manche).

En 2017, ouverture d'un deuxième FAM dédié à l'accompagnement de 24 personnes en situation de vieillissement précoce et à l'accompagnement de personnes en situation de trouble psychique. (Là aussi 1^{er} FAM sur la Manche à accompagner ce type de personnes)

A ce jour, l'APAEIA accompagne plus de 220 enfants et Adultes avec une équipe de 240 salariés environ. Le Pôle Enfance, renommé DISFA⁶ depuis juin 2019 propose l'ensemble de la filière scolaire en classes intégrées, Le Pôle Adulte développe son offre résidentielle sur l'ensemble du Sud Manche par de petites unités de vie avec des partenariats étroits avec les collectivités locales et un engagement citoyens fort sur chacun des sites.

³ Pôle Adulte : ensemble d'ESMS (1 FOA et 3 annexes et 2 FAM)

⁴ FOA : Foyer Occupationnel d'Avranches (Equivalent au Foyer de vie avec activités de jour encadrées par des Moniteurs d'Ateliers ou Animateurs)

⁵ FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé (financement CG et forfait soins ARS)

⁶ DISFA : Dispositif de Soutien et de formation de l'Avranchin

Un comité de pilotage associatif composé de : La Présidente Madame LAGNIEL V., le trésorier Monsieur PRIME M., de 3 administrateurs, du Directeur du Pôle Adulte Monsieur BONNIN J., la Directrice Adjointe du FOA Madame LE BRETON, valident les étapes du projet. Sur invitation peuvent se joindre des intervenants techniques ou politiques.

La démarche projet s'appuyant sur une logique de co-construction, l'engagement des résidents, des professionnels et des familles est mentionné dans les éléments traités ci-après :

Cadre règlementaire et législatif

- Code de l'Action Sociale et des Familles : art. L. 312-1, L. 344-1 à L. 344-7, R. 344-29 à R. 344-33, D. 344-35.
- Loi n° 75-535 du 30 juin 1975, loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.
- Circulaire n° 86-6 du 14 février 1986.
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'Action sociale et médico-sociale.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2002 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Arrêté du 8 septembre 2003 précisant le contenu de la charte des droits et libertés des personnes accueillies.
- Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux formes de participation.
- Décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contenu du contrat de séjour.
- Décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et modifiant le Code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).
- Décret n° 2006 du 23 décembre 2006, modèle de contrat d'accueil type.
- Arrêté du 29 décembre 2006 relatif aux modèles de formulaires de demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées.
- Décret n° 2007-159 du 6 février 2007 relatif au recueil par la Maison départementale des personnes handicapées de données sur les suites réservées par les établissements et services aux orientations prononcées par la commission des droits et de l'autonomie modifiant le Code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire)
- Article L281-1 à 3 sur l'Habitat inclusif
- Article L233-1 à 3 "conférence des financeurs de l'habitat inclusif"
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation :

Février 2017 : Pour répondre à la nécessité de repenser le FOA de Villedieu qui ne répond plus aux normes d'accessibilité, le Conseil Départemental de la Manche représenté par son Président Monsieur BAS Philippe s'est engagé au financement d'un nouvel équipement pour 24 places (avec la création de deux places supplémentaires en hébergement et diminution de l'accueil de jour).

Le 13 novembre 2018, la Secrétaire d'Etat Sophie Cluzel signe avec le département de la Manche le label « territoire 100% inclusif »

Le 23 novembre 2018, une délégation d'élus, de Directeurs d'ESMS, de financeurs, de partenaires se rendent à Bailleul (près de Lille) pour y découvrir le résultat d'une année d'expérimentation inclusive, de personnes en situation de handicap sur la commune de Bailleul.

Changement de paradigme : le Pôle adulte repense fondamentalement son projet sur ce concept innovant.

Le 11 Décembre 2018, l'APAEIA rencontre le Département pour présenter les prémices de son futur projet inclusif. Ce projet reçoit un écho favorable des autorités de tutelle.

Du 08 au 10 janvier, les membres du bureau de l'APAEIA et de l'AGAPEI, les Directeurs de Pôle, Directeurs Adjoints et Chefs de Services des deux associations se forment aux concepts de : l'autodétermination, de la Valorisation des Rôles Sociaux et du processus de production du handicap avec Daniel BOISVERT⁷ et Eric PIRIOU⁸

Le 11 janvier, l'APAEIA présente le projet à la Mairie de Villedieu. Celui-ci reçoit un avis favorable pour sa mise en œuvre au plus rapide. Début de chantier souhaité : 03/2020

Novembre 2019 Le conseil municipal vote la résolution n°74 portant sur la rétrocession à l'APAEIA et à l'euro symbolique d'un terrain d'environ 5000m².

La réflexion portée sur le projet est le fruit d'une co-construction engagée sous forme de groupes de travail auprès :

- Des résidents :

Avec le recensement des attentes par les professionnels de terrain en général et les coordinateurs en particulier.

- Des professionnels :

Sous forme temps bloqués

- Séminaire de 2 jours
- D'échanges et d'apports techniques
- En réunion de service
- Au travers de formations (VRS, formation sur l'appropriation des grilles de compensation...)

- Des familles

Sur 4 modules de réflexion à raison de 2 fois 3h00 de travail par thème :

- Les enjeux inclusifs
- L'organisation spatiale de l'habitat
- Les services de compensation au handicap
- Les accompagnements à la vie sociales et culturelles

Panel du public concerné

Ce nouveau dispositif s'ouvrira sur un panel de 55 adultes en situation de handicap orienté vers un FOA et accueillis pour 53 d'entre eux au sein de nos établissements. Sur la base de l'autodétermination des résidents (prise en compte de leurs attentes personnelles à vivre le logement autonome), corrélée à un outil d'évaluation permettant de mesurer le besoin de

⁷ Docteur en sciences de l'éducation à l'Université de Montréal et présentement professeur au Département des sciences du loisir et de la communication sociale de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il est aussi membre du Consortium national de recherche en intégration sociale

⁸ Directeur chez Centre de Preuves Société Inclusive (CPSI) Co-gérant Conseil Evolution - psychologue consultant formateur

compensation du handicap, priorité sera donnée aux résidents bénéficiant d'un réseau social en proximité du site de Villedieu.

Les modalités inclusives :

Il sera mis en place un programme de communication à destination : des élus, des citoyens de quartier et de la commune, des acteurs économiques et associatifs locaux, auprès des organisations de services à la personne, acteurs de terrain....

Mise en œuvre d'actions de communication via les supports techniques pratiqués au sein de nos établissements et visant à mieux faire connaître les capacités des personnes accueillies :

- Représentation théâtrale "Quai de Gare", ouverte aux populations de Villedieu et invitation ciblée des écoles
- Exposition d'arts plastiques (travail présenté au Lycée La Providence d'Avranches avec atelier partagé sur le thème "A la façon de Sonia Delaunay")

Concept global

Le projet consiste à permettre à 24 personnes en situation de handicap de vivre comme tout citoyen dans son logement individuel avec la plus grande autonomie possible.

Deux services complémentaires viennent en soutien à cette action :

- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

L'adulte est locataire indépendant et intègre le droit commun auprès d'un bailleur social. Un service d'Accompagnement (SAAD) vient en soutien à la vie résidentielle et en compensation au handicap pour ces 24 personnes. L'idée consiste à sortir ces adultes d'une logique institutionnelle et leur permettre de bénéficier des services de droit commun même si une relative concentration des logements est nécessaire pour adapter l'accompagnement et faciliter leur insertion sociale, tout en maintenant les repères rassurant acquis lors de leur hébergement en institution.

- Le Service d'Accueil de Jour

Cette offre vient compléter l'accompagnement résidentiel du SAAD et propose un contenu structuré en semaine, donnant des repères de temps et d'espaces.

Cette organisation existe déjà sur Villedieu et relève du Dispositif du FOA de l'APAEIA. Un projet de service précise le cadre et les modalités de fonctionnement⁹. Ce projet permet un changement de paradigme. Le service d'accueil de jour ne sera plus dans les murs du FOA mais au sein de l'habitat inclusif, chez les personnes.

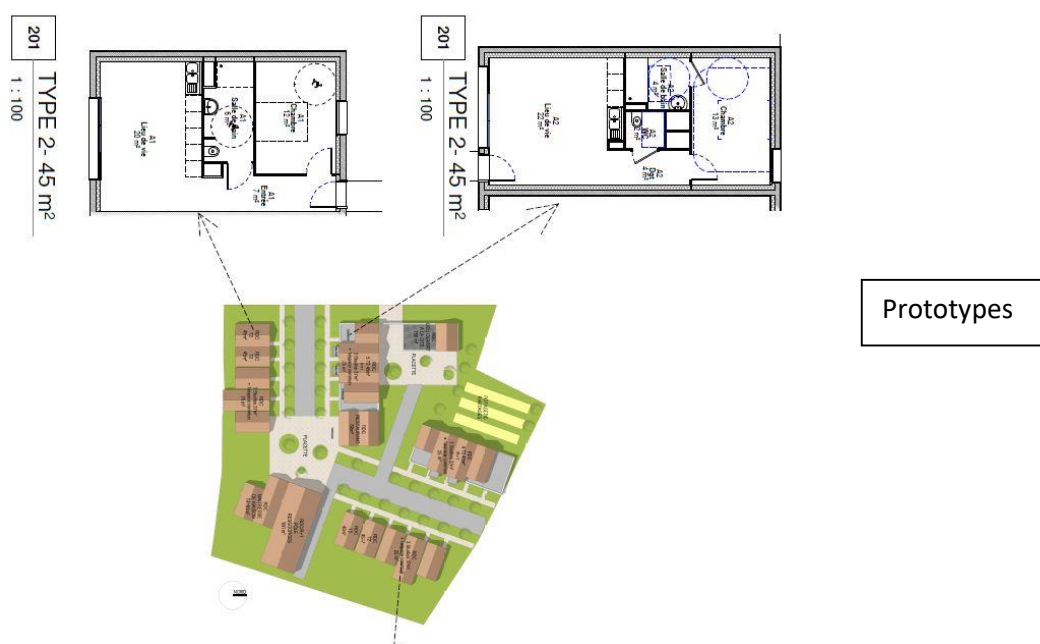
Du lundi matin 9h00 au vendredi 16h00, le FOA vient en soutien de jour à ces 24 adultes. A partir des centres d'intérêts et du Projet Personnalisé d'Accompagnement propre à chaque personne (PPA), un professionnel formé a pour mission d'emmener le résident dans une dynamique de valorisation de son rôle social. Par une posture d'apprentissage et de réussite le professionnel mobilise tout support qu'il juge pertinent, l'adapte et le structure pour aborder les domaines des arts, de la culture. Des supports techniques sont également mobilisables comme le maraîchage la mise en place ateliers divers en interne ou en externe autour d'un partenariat à développer. Les interactions favorisant la cohésion sociale sont systématiquement recherchées.

⁹ Le projet de service du FOA est consultable sur : www.apaeia.fr

Le logement

Création de 12 logements autonomes de type T2

- Le concept architectural s'appuie sur celui du logement universel. L'association soumettra son cahier des charges au regard d'experts pour en affirmer la pertinence technique.
La structure offre un espace de vie d'environ 45m² avec :
 - Une chambre indépendante avec espace sanitaire et douche.
 - Une cuisine équipée aux personnes avec handicap pour confection des repas simples et remise en température
 - Un espace repas et salon
- La gestion du temps correspond aux attentes ou envies (avec ou sans sollicitation du résident)
- Le repas peut être pris sur place (confectionné sur place, emporté ou livré à partir de la cuisine d'application)
- Tous les loisirs, services et engagements qui peuvent être de droit commun doivent être privilégiés avec ou sans accompagnement du dispositif de soutien du Pôle Adulte.
- Un moyen pour interpeller le veilleur en cas de problème via un téléphone spécial ou une télé-assistance par exemple.



Création d'un logement d'application

Un appartement de Type T2 d'application, géré par le Pôle Adulte, permet la mise en situation des résidents relevant ou non du FOA et exprimant le souhait de vivre le logement autonome sur des temps courts (pouvant aller de trois semaines à trois mois).

Ce dispositif est également ouvert aux stagiaires relevant d'établissements extérieurs, en vue de leur préparation à la vie adulte ou à l'accès progressif à la vie autonome. Ce support fera l'objet d'une évaluation et d'une appréciation mesurée en terme de temps, des besoins de compensation au handicap.

A la marge et en fonction de la disponibilité du logement d'application, il pourrait être mis le week-end à disposition des familles éloignées lors d'une visite programmée (l'idée étant pour le résident de garder son chez lui et son intimité).

Création de 4 fois 3 logements avec espace mutualisé

- Le concept architectural s'appuie sur celui du logement universel, même remarque que pour les 12 logements autonomes, l'association soumettra son cahier des charges au regard d'experts pour en affirmer la pertinence technique. Un espace de vie privatif de type T1 ou studio d'environ 30m² regroupant

- Une cuisine équipée aux personnes avec handicap pour confection de repas simples et remise en température
- Un espace repas
- Un espace détente
- Un espace couchage.

Chacun des studios donne sur un lieu commun de 25m² offrant

- Un espace TV
- Un espace salon
- Un espace repas communautaire

Ce lieu est accessible selon le bon vouloir du/des 3 résidents.

L'organisation des repas et des temps de loisirs est identique au fonctionnement des T2



Le logement universel est une solution pour le « bien vivre chez soi ». Chacun d'entre nous peut, à un moment donné (exemple une personne plâtrée, une femme enceinte, ...) ou de manière définitive (une personne en fauteuil roulant, une personne âgée en perte d'autonomie, ...) voir son autonomie de déplacement affecté et engendrer des besoins spécifiques pour se maintenir dans son logement.

La conception universelle du logement, permet dès la conception de celui-ci d'avoir un logement adapté tout au long de la vie de la personne, sans que celle-ci ait besoin de déménager si son autonomie diminue quelle qu'en soit la raison.

A terme, le logement universel peut s'avérer une source d'économie significative, évitant tous travaux ultérieurs et garantissant à l'usager le maintien dans son domicile.

Création d'un hébergement pour personne référente de proximité, salariée de l'APAEIA.

L'association retient la présence constante d'un professionnel identifié sur site comme personne de référence sujette à faire remonter les dysfonctionnements du quartier et faciliter la communication

de tous les acteurs. Au-delà de ce rôle, le professionnel aura une mission technique de soutien pour l'ensemble des 24/25 logements. Il sera souhaité de créer un conseil de quartier animé et géré par les habitants.

Nature de l'accompagnement assurée par le SAAD

En résidentiel

L'accompagnement des personnes sort d'une logique "institutionnelle" à "dispositif de soutien" en compensation du handicap basé sur l'évaluation du besoin, prémices à la construction pour chaque personne d'un projet personnalisé d'Accompagnement.

En d'autres termes, les résidents bénéficiaires de ce dispositif sortent du financement "Foyer Occupationnel d'Accueil sur le temps d'hébergement" pour bénéficier du Service d'Accompagnement A Domicile (SAAD). Ce Service est dédié et limité dans son agrément (du moins dans un premier temps), uniquement à l'accompagnement des 24 personnes

L'accent est porté sur :

- Notre capacité à dépasser les contraintes du collectif,
- Affirmer que le projet de la personne est différent de l'évaluation du besoin
- Accepter que la personne fasse les choses à son rythme et pas forcément de la manière dont le professionnel aurait voulu.

La posture d'intervention du professionnel auprès du résident est déterminante dans la capacité de la personne en situation de handicap à appréhender l'environnement et à accéder à de nouvelles compétences.

Il est retenu au sein du dispositif de soutien du Pole Adulte 5 approches d'intensité¹⁰, déterminées en équipe pluridisciplinaire avec l'accompagnement du coordinateur :

1. Une posture de suivi distanciée (s'assurer que tout va bien)
2. Une posture de suivi sécurisée (Accompagnant toujours derrière, veille)
3. Une posture de suivi d'escorte d'apprentissage (à côté)
4. Une posture de suivi d'escorte de guidage (doit solliciter)
5. Une posture de suivi de guidage (faire pour, avec le consentement de la personne)

Le service d'accompagnement de jour

Comme évoqué ci-avant dans le concept global, l'infrastructure du service de jour vient en complément des accompagnements du SAAD. Nécessairement en proximité des logements inclusifs ce service doit favoriser l'autodétermination à réaliser son projet de vie. (Il est rappelé que la mission globale des activités de jour sur le site de Villedieu est largement développée dans le "projet de service" du FOA, lui-même inscrit dans le "projet de dispositif" du Pôle Adulte de l'APAEIA.

Sur l'aspect gestion spatiale du projet :

Le projet doit s'intégrer dans un environnement existant et selon les contraintes suivantes :

- Eviter toute forme de stigmatisation (logo APAEIA... véhicules collectifs, dénomination du dispositif...)
- Les services supports doivent se confondre à l'environnement
- Bâti dispersé à un étage maximum
- Localisation des services sur les lieux accessibles à tout public
- 2 places attractives et conviviales, un lieu de rencontre facilitant le vivre ensemble

¹⁰ Les postures retenues sont la résultante de l'expérimentation Bel Attitude – Bailleul

- Création d'un axe de circulation reliant deux zones pavillonnaires : Il vise à ouvrir l'espace à toute personne afin de renforcer le caractère inclusif du site. L'accès sera cependant sécurisé en zone 30 avec ralentisseur afin de sensibiliser les automobilistes à la présence de personnes vulnérables.
- L'implantation géographique de ces supports doivent favoriser la circulation des personnes sur l'ensemble des espaces comme une église au milieu du village.

Création d'un pôle ressources :

Au 1^{er} étage : Le Pôle ressources est le point de départ à la prise de poste des intervenants éducatifs. Chaque jour une communication ciblée par résidents doit permettre aux professionnels d'assurer la continuité d'accompagnement dans les meilleures conditions.

- Un espace de réunion, concertation rencontre familles, sera pensé pour recevoir une quinzaine de personnes.
- Un espace de travail informatique sera mis à disposition des salariés
- Un bureau destiné aux cadres pour la gestion globale des équipes
- Un bureau destiné aux coordinateurs pour l'organisation des interventions professionnelles des temps séquencés, individualisés, ainsi que des temps organisés de jour.
- Possibilité de mettre à disposition la salle de réunion pour les partenaires locaux

Au RDC :

- Un espace accueil et convivial
- Un lieu de rencontre et de réassurance pour les résidents
- Un espace soin et consultation externe (infirmier, médecin, psychologue rééducateur.)
- Un espace technique (Machine à laver à jeton, espace de repassage viendra en complément des prestations externes pour le linge plat notamment)

Selon le besoin du territoire, possibilité de mettre un local de permanence à destination des différents professionnels sociaux et administratifs intervenant dans la commune (notamment ceux de l'Espace France Service). Permettre ainsi un lieu de passage et développer une réponse de proximité aux habitants du quartier du Mesnil et des alentours.

Création d'un pôle animation

Un espace consacré à la gestion des temps de jour ouvrira à une offre d'animation quotidienne tournée dans la continuité des activités proposées sur les différents établissements du FOA. (Activités manuelles, culturelles, d'entraide, sportives...) Les partenariats de toutes sortes seront déployés dans la continuité des savoirs faire des FOA de L'APAEIA dont le travail avec les écoles du territoire et les structures périscolaires.

Sur les temps hors accueil de jour, ces offres à visées valorisantes pourront se développer ou se poursuivre dans un cadre du "temps libre" ou d'un "temps de loisirs" où l'offre vient en réponse à une demande du résident avec ou sans sollicitation. Ces activités seront aussi ouvertes aux partenariats locaux favorisant l'ouverture intergénérationnelle, le partage en lien avec les associations d'aide à la personne. Il sera favorisé la mixité sociale. Enfin, sous convention les locaux pourront être partagés avec les collectivités locales pour étendre les services d'animation sur le quartier.

Création d'un espace de restauration

L'espace de restauration apporte en priorité le service de première nécessité que représente l'alimentation et la fabrication de repas au quotidien pour les 24 résidents et les professionnels de l'APAEIA.

La Direction du Pôle Adulte de l'APAEIA contractualise auprès d'un prestataire de services, professionnel des métiers de bouche en restauration collective, l'approvisionnement en matière première, la réalisation des repas dans le respect des règles sanitaires.

Il sera attendu une diversité de formules adaptées favorisant l'autonomie de la personne (prestation de repas livré, à emporter, à consommer sur place). Une place sera donnée aux apprentissages s'inscrivant dans la continuité des orientations ouvertes par le DISFA.

Par ailleurs, la priorité sera donnée aux bénéficiaires du dispositif de soutien. A la marge, les places vacantes seront ouvertes sur invitation où à des publics prioritaires (places vacantes du fait que certains résidents puissent choisir de prendre leurs repas à domicile). Par exemple des personnes âgées isolées pourront prendre leur repas et ensuite participer aux animations.

Le site d'implantation

Le terrain : situé au 7, rue du Mesnil, cadastré section AB n° 95 et une portion de la parcelle non bâtie section AB n° 86 (à délimiter par un document de bornage et d'arpentage réalisé par un géomètre), située Résidence des Grands Hauts Bois.

Actuellement y est implanté la friche d'un ancien magasin identifié « ex Michigan », désaffecté depuis bientôt dix ans.

En proximité sont implantés :

- Des Logements à caractère social
- Plusieurs zones pavillonnaires.
- Les services :
 - Terrain de football à 100m
 - Piscine à 400m
 - Centre-ville à 1200m

La situation géographique d'implantation de la structure dans la commune ou le quartier facilite la participation sociale des résidents. Être au cœur d'un rassemblement de population accroît le nombre d'occasions de rencontres et d'échanges avec les habitants ou les prestataires de services¹¹.



Afin de favoriser la mixité sociale, le projet inclusif du Pôle Adulte de l'APAEIA souhaiterait intégrer dans son programme la possibilité de réaliser d'autres types de logements à destination de tout public (par exemple un foyer jeune travailleur (FJT) pour le travail saisonnier ou encore des logements sociaux de types PLAI, PLUS ou PLI favorisant la mixité sociale en permettant à des ménages avec ou sans

¹¹ Extrait de "Valoris Tiqss" Méthode européenne d'évaluation de la qualité des services à l'usage des ESMS

enfants de s'installer. Reste à trouver un porteur de projet autre que l'APAEIA . Collectivités locales ? Bailleurs sociaux ? Communauté de Communes ?

Compte tenu de la difficulté à trouver des partenaires investisseurs pour la finalisation du projet l'APAEIA souhaite phaser la démarche inclusive en deux temps.

- 1) L'APAEIA réalise son programme de construction
- 2) L'APAEIA ouvre à l'acquisition les terrains disponibles et viabilisés à d'autres partenaires publics ou privés, en fonction du besoin du territoire. L'analyse des besoins sociaux réalisé par le CCAS de Villedieu pourrait identifier l'état des lieux du territoire et ainsi orienter les réponses à apporter.

A ce stade du projet, l'APAEIA a signé un compromis de vente avec la Mairie de Villedieu Les Poêles-Rouffigny.



Le développement de services : facteur inclusif

Il convient de penser ces trois premiers équipements non seulement comme des réponses à l'accompagnement quotidien des personnes relevant du SAAD mais également comme des supports favorisant l'interaction sociale avec l'environnement proche. Notre idée consiste à faciliter le rayonnement des services existants sur Villedieu les poêles par la mise à disposition de points relais au sein de notre infra structure, voire l'apport d'un complément d'aide émanant de nos services (repas, dépôts, relai).

La durée d' "accompagnement"

Ce dispositif vise à accompagner la personne en situation de besoin de compensation au handicap sans limite de temps, et donc sans limite d'âge.

Les conditions d'arrêt de l'expérimentation et de réorientation

La limite de l'accompagnement résulterait d'une mise en insécurité du fait d'une atteinte à l'intégrité physique et psychique causant une mise en danger majeure pour le résident et/ou son environnement.

Accompagnement médical

Les personnes ouvrant droit à ce dispositif bénéficient des services de droit commun. Le service de soutien du Pôle Adulte, bien que non médicalisé, assurera à la demande expresse des tutelles la coordination des suivis pour les soins de proximité médecin infirmier.

Concernant la gestion des traitements ALD (affection de longue durée), il sera entretenu un partenariat avec les pharmacies référencées sur le pôle adulte pour la mise sous blister des traitements et mise à disposition des résidents par les professionnels du Pôle Adulte de l'APAEIA.

Accompagnement Médico-Social:

En temps de jour

Les résidents gardent le bénéfice de leur orientation en Foyer Occupationnel d'Accueil. Par redéploiement le FOA du Val de Sée maintiendra son offre de services (activités socialisantes, culturelles, d'utilité sociale...) assurée par les professionnels du Pôle Adulte de l'APAEIA (il sera maintenu un lien étroit avec les équipements existants (Sourdeval, Avranches... il sera privilégié les interactions avec les services sur la commune de Villedieu-Rouffigny et les associations locales, les écoles). Par exemple si des résidents souhaitent continuer l'activité maraichères ils pourront la poursuivre sur les établissements existants. Aussi, afin d'élargir et faciliter la mixité sociale, d'autres habitants pourraient se greffer aux activités. L'objectif de ce projet étant de créer un dynamisme social, des interactions sociales à toutes fins d'aboutir au bien vivre ensemble.

L'accompagnement à la gestion du logement :

Il est souhaitable, pour éviter toute stigmatisation, que les logements individuels relèvent du droit commun et à ce titre soient propriété d'un bailleur social. Les structures de services quant à elles pourraient relever de l'APAEIA. Les logements autonomes seront mis à disposition des personnes bénéficiant du soutien d'un SAAD¹² sous réserve de pouvoir s'acquitter mensuellement d'un loyer réduit et des charges locatives s'y réfèrent.

L'APAEIA n'a pas vocation à dégager le moindre profit mais doit cependant bénéficier des ressources suffisantes pour assurer la qualité, l'adaptabilité et l'entretien permanent des bâtis.

- Il sera établi un bail à la location précisant les droits et devoirs de chacune des parties.
- L'entretien du clos et du bâti sera à charge du propriétaire ce qui sous-tend à la création progressive d'une provision pour grosses réparations.
- L'entretien d'usures et de petites réparations sera couvert par le personnel d'entretien du Pôle Adulte de l'APAEIA sous réserve de disposer des fonctions supports adaptées.
- Les destructions et détériorations volontaires causées par l'occupant seront à la charge du résident.
- A l'exception de l'électroménager (micro-onde, réfrigérateur, plaques de cuisson et évier) le mobilier sera fourni par le locataire ainsi que tout ustensile périphérique (aspirateur, nécessaire de ménage, rideaux...)

L'accompagnement au bien être :

L'accompagnement au bien être fait partie des priorités associatives de longue date.

Il se décline par les concepts déployés par Daniel BOISVERT, pour lesquels le pôle adulte de l'APAEIA se retrouve complètement, fort d'une expérimentation tendant vers ses valeurs depuis plusieurs années et auprès d'un public très divers :

¹² SAAD Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (Dispositif relevant de l'APAEIA)

Mesurer le soutien et développer les compétences :

Vise à organiser les comportements adaptatifs, planifier et mettre en place une intensité de soutien centrée sur la personne, l'APAEIA revendique pour les personnes accompagnées, qu'il est toujours possible de « réussir à essayer »¹³.

Identifier les besoins prioritaires et les préférences du résident : entreprendre les démarches pour les satisfaire ; Encourager l'habileté de la personne à obtenir ce qu'elle veut et ce dont elle a besoin ; la guider dans sa capacité à comprendre et utiliser l'environnement ; L'encourager dans l'appropriation collective de soi et des autres.

Valorisation des rôles sociaux : Agir selon les temps et activités normalisantes, utiliser des moyens culturellement valorisés, développer des rôles sociaux par les compétences et l'image sociale.

Qualité de vie et approche positive : Cibler le Bien-être émotionnel, les relations interpersonnelles, le Bien-être matériel, le Développement personnel, le Bien-être physique, l'Autodétermination, l'Inclusion sociale et les droits.

Lutter contre les Processus de production de handicap : La situation de handicap est la résultante de la relation environnement/personne. Agir sur divers aspects de prévention de la situation de handicap, les facteurs de risque, les facteurs environnementaux. Discerner ce qui relève du déficit et des aptitudes, mettre l'accent sur les habitudes de vie.

Prendre en compte de ce qui relève de la propre détermination de la personne : Agir en tant qu'agent causal sans influence externe induite. (Wehmeyer, 1996a), agir en accord avec ses intérêts, ses préférences et aptitudes et de manière indépendante sans influence externe exagérée.

Melting-pot inclusif

A l'exception des logements privés destinés aux adultes bénéficiaires du SAAD et du pôle ressources réservé aux professionnels de l'APAEIA (pour la partie administrative), les terrains aménagés d'activités collectives (jeux de boules, espaces d'expression, espaces d'animation, restauration, lieux de consultation) seront accessibles à toute population (Associations sportives ou culturelles, associations caritatives ou d'aide à la personne...), dans la limite des capacités d'accueil autorisées après priorité données aux bénéficiaires du Pôle Adulte. L'objectif étant de tendre vers le vivre ensemble. A travers ces activités des personnes d'horizons différentes pourront se retrouver, partager un moment convivial. Créer des interactions sociales. Melting-pot social favorisant la mixité sociale.

Personnels de l'équipe dédiée :

La commande initiale consistait à partir sur une simple logique de redéploiement de l'existant à budget et moyens constants.

Il est entendu que le FOA garde le bénéfice de son groupe II (Charge de personnel) avec le besoin de redéfinir au plan analytique le financement destiné à chacune des organisations, notamment sur le financement de la partie hébergement.

Les moyens destinés au fonctionnement des équipements de St Senier et de Villedieu sur la partie hébergement feront l'objet d'un budget à part, visant à amender le dispositif SAAD. Compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes à accompagner (de 40 à 49), il conviendra de consolider par des moyens humains, négociés avec les autorités de tutelle, l'accompagnement de neuf personnes supplémentaires.

¹³ Extrait du projet Associatif de l'APAEIA

	Fonctionnement actuel				Projet		
	FOA				FOA		SAAD
	Avranches	Sourdeval	St Senier	Villedieu	Avranches	Sourdeval	Logements autonomes
Avec Hébergement	13	12	10	5	13	12	24
Sans hébergement	7			5	4		2

C'est sur cette base que nous développons ce nouveau dispositif à partir de l'organigramme professionnel connu.

Il est actuellement trop tôt pour apprécier le besoin réel de couverture d'accompagnement. Il est toutefois rappelé dans le paragraphe "Le public visé" qu'aucune des personnes concernées sur le présent projet SAAD n'ont eu l'occasion d'expérimenter le logement autonome. Au-delà de prise en compte du besoin exprimé par le résident à vivre le logement autonome, le Pôle Adulte de l'APAEIA retient l'utilisation de l'outil d'évaluation développé par D. Boisvert : SIS-F Echelle de besoin de compensation à la vie autonome.

Les professionnels, Directeur Adjoint et Coordinateurs ont bénéficié en 2019 d'une formation spécifique animée par M. D. Boisvert pour l'appropriation de cet outil.

Financement du dispositif :

L'APAEIA souhaite être propriétaire des locaux sous réserve :

- D'un cautionnement 100% sur l'emprunt à la construction par le département de la Manche
- Par le recours à un Architecte dans la continuité de la construction du FAM de Juvigny et de l'actuel chantier sur le DISFA D'Avranches. (Réalisation à coût et durée déterminée)
- Du recours aux aides d'Etat (PLS, PLA¹⁴..), afin de proposer un loyer accessible aux bénéficiaires, leur garantissant le reste à vivre (le résident garde le bénéfice de 30% de ses ressources) à l'issue du paiement du loyer, des charges locatives et du poste alimentation.
- L'association doit pouvoir bénéficier des aides spécifiques d'Etat, de Région et du Département pour tout ce qui est ciblé projet inclusif.
- L'APAEIA souhaite pouvoir bénéficier des réductions fiscales avec une TVA réduite à 5.5% à la construction et à l'exonération de la taxe foncière durant les 15 années suivants la réalisation du projet.

Evaluation de l'expérimentation :

Nous sollicitons le soutien du consortium de chercheurs en sciences sociales, dirigé par Monsieur PIRIOU&RIHOUE avec l'appui de Daniel BOISVERT afin de questionner sans relâche le sens de nos pratiques professionnelles, de s'appuyer sur des expériences éprouvées et concluantes, apprécier collégialement les leviers de réussite et les facteurs de blocage.

L'autodétermination du résident à vivre le logement autonome est déterminant dans la construction de son projet de vie.

Conclusion.

Le projet est ambitieux et résolument volontaire pour faire reconnaître la différence comme un atout collectif et citoyen. L'enjeu est d'autant plus fort que les futurs bénéficiaires de ce projet n'ont pour la plupart jamais eu accès au logement autonome.

¹⁴ Le **logement PLAI** est une catégorie de **logement** social. Il est financé par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI). Le PLAI est intervenu pour le financement de logements locatifs destinés à des ménages qui cumulent des difficultés économiques et des difficultés sociales

Ce projet rencontre un intérêt auprès des politiques et de nos autorités de tutelles. Le chantier est d'ampleur et ne peut trouver une issue rapide que si l'ensemble des acteurs (politiques, tutelles, services d'état partenaires sociaux...) s'accordent et se positionnent sur les enjeux et les stratégies à tenir.

Demain l'APAEIA signe le compromis d'achat du terrain. Un compte à rebours s'enclenche pour que, dans les deux années à venir, ce projet devienne réalité.

Annexes : Cahier des charges

Avant-propos :

Le cahier des charges apparait globalement dans la présentation du projet.

Le département comme l'APAEIA n'a pas compétence suffisante pour arrêter un métré précis au regard du concept du projet et s'appuiera sur la compétence technique de l'expert.

Au même titre, le coût au m² selon la nature et la vocation du bâti ne peut relever de notre compétence.

Nous attendons en conséquence du maitre d'œuvre d'apporter à notre connaissance en complétant le tableau ci-dessous un chiffrage opérationnel pour la réalisation du projet dans sa globalité (les trois pôles de services, les logements dédiés aux personnes en situation de handicap (25) et les logements ouvrant à la mixité sociale).

		20,0% 5,5%						
		Nb	m²	Total m²	P/m² HT	Total HT	Total TTC	Total TTC
Pôle ressource	au 1er réservé APAEIA	1	250 ?					
	Une salle de réunion pour 15 personnes							
	Un espace de travail informatique pour 5 professionnels							
	1 bureau fermé Direction							
	1 bureau fermé coordinateur							
	Ealle du personnel							
	Sanitaires/ douches							
	au RDC							
	Un espace d'accueil convivial pour les résidents/ services administratifs							
	Espace de rencontres familles/résidents							
	Espace de soins et consultations externes							
	Espace technique (laverie buandrie) et local entretien							
	Espace technique d'entetien							
	Espace d'accueil/attente							
	Sanitaires / douches							
Pôle animation	Grande salle d'activité 40/50 personnes	1	250?					
	Trois salles d'activités indépendantes							
	Un espace "cuisine à l'américaine" ouvert sur la grande salle							
	Une salle de stockage							
	Scène de 25m²							
	Sanitaires / douches							
Restauration	Vestiaires							
	Espace fabrication normalisé "marche en avant"	1	200?					
T2	Retauration possible pour 40/50 , tables de 2 et 4 personnes							
	Pour 13 personnes à mobilité réduite	13	55?/U					
Studios	Type logement universel autonome							
	Type logement universel autonome pour 12 personnes	12	30?/U					
commun	Espace de vie partagé avec micro cuisine et TV	4	25?/U					
	logement référent	1	140					
Logements Mixité sociale	à définir nos attentes 3 à 4 ménages sur le périmètre	4	160 maxi					
Démolition	Destruction de l'existant							
VRD	Construction d'un axe de circulation traversant circulation piéton facilitée réalisation de placettes							
Espaces verts								
Maitrise d'œuvre								
Contrôle technique								
SPS								
Assurance								
Décennale/DO								
Actualisation								